

a

FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration – Quatre-vingtième session

Rome, 17-18 décembre 2003

COMPTE RENDU DE LA TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ DE L'ÉVALUATION

1. Le présent rapport rend compte des délibérations du Comité de l'évaluation tenues à sa troisième session extraordinaire le 27 octobre 2003. Les points inscrits à l'ordre du jour de la session étaient les suivants: a) programme de travail et budget du Bureau de l'évaluation (OE) pour 2004; b) rapport(s) du Président du Comité de l'évaluation au Conseil d'administration en décembre 2003; et c) autres questions.

2. **Programme de travail et budget d'OE pour 2004.** Le Comité a examiné le premier document d'ensemble¹ sur le programme de travail et budget établi de manière indépendante par OE pour 2004 après l'approbation de la politique d'évaluation du FIDA par le Conseil d'administration à sa session d'avril 2003. L'objectif général de la session concernant ce point de l'ordre du jour était de: a) donner au Comité une vue d'ensemble du programme de travail et budget d'OE pour 2004; et b) examiner avec les membres du Comité les questions clés liées au programme de travail et budget pour 2004 de manière à bénéficier de leurs conseils avant d'établir le texte final qu'OE soumettra pour approbation au Conseil d'administration en décembre 2003, conformément aux dispositions de la politique en matière d'évaluation.

¹ Ce document (EC 2003/S3/W.P.2) est disponible sur le site Internet du FIDA à la section relative au Comité de l'évaluation.

3. Le Comité a souscrit aux domaines prioritaires et objectifs proposés, qui sont les suivants: a) travaux d'évaluation demandés par le Conseil d'administration et le Comité de l'évaluation et/ou inclus dans le rapport de la Consultation sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA; b) réalisation de plusieurs évaluations au niveau institutionnel, d'évaluations de programmes de pays, d'évaluations thématiques et d'évaluations de projets; et c) poursuite de l'élaboration de la méthodologie d'évaluation. Le Comité a aussi approuvé le programme de travail proposé et les besoins d'OE en ressources humaines et financières pour 2004. De manière générale, il a recommandé qu'en 2004 et au-delà, OE continue à renforcer son action et à concevoir un programme de travail ayant un contenu et des dimensions réalistes.

4. Le Comité a donné son accord à la liste des évaluations proposées pour 2004 telle qu'elle figure à l'annexe 1 du document à l'examen. Il a noté que les évaluations avaient été sélectionnées sur la base d'un ensemble cohérent de critères mis au point par OE et décrits à l'annexe 5 du document. Plus spécialement, en réponse à une proposition d'OE, le Comité était invité à formuler une recommandation au sujet du thème de l'évaluation au niveau institutionnel que le Bureau doit entreprendre en 2004. Suite aux débats qui ont eu lieu pendant la session, le Comité a recommandé qu'OE choisisse pour thème l'année prochaine le programme pilote de supervision directe par le FIDA, car ainsi les membres disposeraient d'une analyse et d'un tableau d'ensemble des modalités de supervision du FIDA². Le Comité a aussi demandé à OE de se préparer à entreprendre une évaluation au niveau institutionnel de l'approche du FIDA en matière d'égalité hommes-femmes et de promotion de l'autonomie en 2005.

5. Concernant l'élaboration de la méthodologie de l'évaluation, le Comité a souligné qu'il faudrait qu'OE consacre des ressources à former du personnel et des consultants, ainsi qu'à sensibiliser le personnel des projets concernés à l'utilisation du cadre méthodologique pour l'évaluation des projets. Le Comité a aussi demandé des précisions, qui ont été fournies par OE, sur la manière dont le Bureau envisage la conduite des auto-évaluations dans les projets appuyés par le FIDA, dans le cadre de son travail d'évaluation indépendante. Le Comité a indiqué qu'il souhaitait examiner en 2004 la méthodologie d'évaluations des programmes de pays (EPP) qu'OE est en train de préparer.

6. Ainsi que le Conseil d'administration l'avait demandé en avril 2003, le Comité a examiné la question de la nécessité de réviser son règlement intérieur et son mandat en 2004. Lors de la discussion sur ce sujet au titre du point de l'ordre du jour relatif aux autres questions (voir paragraphe 11), le Comité a défini une manière de procéder. Il a été convenu qu'une session extraordinaire du Comité de l'évaluation serait organisée au début de l'année 2004 pour réfléchir aux principales questions liées au mandat et règlement intérieur du Comité de l'évaluation. Sur la base des résultats de cette session extraordinaire, OE aidera à établir une proposition écrite qui sera soumise pour examen au Comité à sa session ordinaire d'avril 2004. Ensuite, OE révisera le document et préparera une nouvelle proposition qui sera soumise à l'examen du Comité à sa réunion de septembre 2004. La proposition finale sera alors présentée au Conseil d'administration pour approbation à sa session de décembre 2004.

7. Le Comité a noté qu'OE contribuerait à la mise en œuvre d'un certain nombre de dispositions internes en matière d'exécution et d'organisation qui sont nécessaires pour la bonne application de la politique d'évaluation et suivrait cette mise en œuvre. Il a aussi noté avec satisfaction que ces dispositions étaient récapitulées dans un bulletin du Président du FIDA qui doit être distribué sous peu à tout le personnel selon la pratique normale. Le Comité a souligné l'importance de ce bulletin, et son utilité pour clarifier aux yeux du personnel les dispositions régissant les relations entre OE et les autres unités du FIDA après l'approbation de la politique d'évaluation. Le Comité a demandé au FIDA de communiquer ce bulletin aux membres du Conseil d'administration, pour information.

² Le Comité doit examiner l'évaluation au niveau institutionnel sur la supervision par les institutions coopérantes à sa session de décembre 2003.

8. Globalement, le Comité a approuvé l'enveloppe budgétaire proposée ainsi que ses diverses composantes. S'agissant de la présentation du budget, le Comité a demandé à OE de donner des détails plus complets pour l'approbation du budget en décembre 2003. Plus précisément, la proposition finale devrait faire figurer dans un même tableau, aux fins de comparaison, le budget d'OE dans sa version originale approuvée par le Conseil des gouverneurs en février 2003 et le budget reformulé en octobre 2003 qui tient compte des fluctuations du dollar des États-Unis par rapport à l'euro. Ceci permettrait une meilleure appréciation du niveau du budget proposé pour 2004. En outre, le Comité a demandé à OE d'inclure, dans le tableau du budget susmentionné, des données sur les fonds de dons d'assistance technique mobilisés en 2003, ainsi qu'une indication du budget de l'Évaluation externe indépendante (qui est administré par OE et a déjà été approuvé par le Conseil d'administration en septembre 2003). Enfin, le Comité a approuvé la provision pour imprévus qu'OE a incluse, en consultation avec le Bureau du Contrôleur du FIDA, dans son projet de budget pour 2004.

9. Le Comité a examiné les besoins en ressources humaines d'OE pour 2004. Il a souscrit à la suggestion de redéploiement de ses ressources humaines faite par OE pour répondre aux exigences de la politique d'évaluation. En particulier, il a appuyé la recommandation faite par OE, en consultation avec le Bureau des ressources humaines du FIDA, de définir le grade minimum (P-3) à offrir aux évaluateurs et le grade maximum (P-5) auquel ils peuvent accéder dans leur carrière au service d'OE. De plus, le Comité a approuvé la proposition qui est faite de reclasser un poste d'évaluateur principal au sein d'OE au grade de directeur adjoint, ce qui, de l'avis du Comité, répond à une réelle nécessité. Certains membres avaient d'ailleurs l'impression que ce grade existait déjà à OE. Le Comité est convenu que ce reclassement était nécessaire pour tenir compte de l'évolution considérable de la description de ce poste, correspondant à l'effort croissant demandé à OE en général et à son directeur en particulier pour satisfaire aux exigences de la fonction d'évaluation indépendante au FIDA. Le Comité a noté que les redéploiements proposés des ressources humaines ne modifieraient pas l'effectif total d'OE.

10. **Rapport(s) du Président du Comité de l'évaluation au Conseil d'administration en décembre 2003.** Sous ce point de l'ordre du jour, le Président a rappelé que certains membres du Conseil d'administration avaient indiqué en septembre 2003 qu'ils avaient manqué de temps pour examiner le rapport du Président du Comité de l'évaluation sur sa trente-quatrième session tenue le 5 septembre. Tout en entérinant ledit rapport, le Président du Conseil avait invité les Administrateurs à communiquer leurs observations éventuelles après la session de septembre du Conseil. Le Conseil avait aussi demandé au Comité de l'évaluation d'examiner à sa session suivante ces observations éventuelles. À ce sujet, le Président du Comité a indiqué qu'aucune observation écrite n'avait été reçue concernant le rapport du Président sur sa trente-quatrième session. Si aucune observation n'est reçue d'ici la session de décembre du Comité, le texte de ce rapport présenté au Conseil de septembre 2003 pourra être considéré comme final.

11. **Autres questions.** Trois questions ont été abordées au titre de ce point de l'ordre du jour, à savoir: a) une proposition d'OE tendant à informer le Conseil d'administration avant ses sessions de la disponibilité des rapports d'évaluation pertinents; b) la visite du Comité de l'évaluation en Indonésie prévue pour 2004; et c) la révision du mandat et du règlement intérieur du Comité. Les décisions du Comité concernant le point c) ont déjà été présentées au paragraphe 6. Au sujet du point a), le Comité a approuvé, comme le propose OE, que la division informe tous les Administrateurs par écrit, avant chaque session du Conseil, de la disponibilité des rapports d'évaluation sur des sujets figurant à l'ordre du jour du Conseil d'administration. Cette proposition revient à élargir la décision prise par le Conseil d'administration en décembre 2002 de se faire communiquer pour examen, lorsqu'il est disponible, l'accord conclusif relatif aux EPP pour les délibérations du Conseil sur les exposés des options et stratégies d'intervention par pays correspondants. En outre, OE communiquera à l'avance au Conseil tout rapport d'évaluation de ce genre, à titre de documentation de référence. Concernant le point b), le Comité a exprimé ses remerciements au Gouvernement indonésien pour son invitation à

participer à la table ronde/atelier national sur l'EPP et à visiter un certain nombre de projets appuyés par le FIDA dans le pays. Les membres ont indiqué qu'ils envisageaient avec intérêt de participer à cet événement et ont demandé à OE de commencer les préparatifs de la visite sur le terrain, pour laquelle, compte tenu des divers engagements des membres du Comité à la FAO et au PAM, la date la plus appropriée serait mars 2004.

